



C. F. T. C.
FÉDÉRATION
MÉTALLURGIE

BULLETIN DU MILITANT

26, RUE DE MONTHOLON, PARIS-9^e - TÉL. : TRUDAINE 91.03 - C.C.P. PARIS 537-50

30 CONGRÈS : { FORCE ET LUCIDITÉ

Après deux reports, motivés par le Référendum et les élections législatives la date de notre Congrès est fixé définitivement aux 5 - 6 - 7 Décembre 1958 à PARIS.

Malgré les changements de dates, et les difficultés actuelles les militants doivent préparer leur Congrès par l'Etude et la réflexion sur les rapports qu'il ont reçus.

Le Congrès doit être et sera un grand Congrès. Il fera le point de notre action professionnelle concernant les salaires, les prix, le chômage, les réductions d'activité, les retraites.

Il célébrera les résultats excellents obtenus par notre Fédération dans les élections professionnelles et la progression des effectifs.

Il se situera dans le contexte général : Situation économique et politique, événements du 13 Mai, Référendum, Gouvernement de GAULLE, drame Algérien ...

/...

DANS CE NUMERO

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
30ème Congrès : Force et Lucidité	1	Une organisation, un plan de travail	13
La situation économique	5	L'administration du Syndicat . .	17
Une victoire de la C.F.T.C.-Métaux	9	Ne sont-ils plus intéressants .	19
Du nouveau pour les Accords d'entreprise	11	Formation professionnelle . . .	20
		Le Congrès - Informations . . .	21-22

Ensemble nous examinerons avec sérieux, sans passion, nos positions d'hier pour préparer celles de demain ! ...

Ce Congrès sera une manifestation de force et d'intelligence lucide, l'analyse et la réflexion dégageront des positions fidèles à nos principes et réalistes pour les objectifs.

Plus que jamais l'heure est aux "coeurs chauds" et aux "têtes froides".

Qu'est-ce à dire : qu'en aucune matière et vis-à-vis de tous - patronat, Gouvernement, partis - nous ne nous départirons d'une vigilance constante. A cela nous ajouterons une volonté tenace de voir sauvegarder l'acquit et de voir aboutir nos revendications professionnelles ou d'intérêt général.

Notre sensibilité aux difficultés des familles ouvrières, des vieux, des sans-logements, des chômeurs, restera intense. Intense aussi sera notre conviction que le syndicalisme doit sans faillir travailler à résoudre ces questions angoissantes.

Certaines heures, celles que nous vivons, pèsent dans l'Histoire ... Nos fils, plus que nous peut-être, en connaîtront le poids et le prix. A l'heure de trop de démission et de volte-face, au moment où radio, télévision, presse veulent remplacer notre raison, il faut que notre conscience d'Homme libre, de syndicaliste, intervienne sans cesse dans nos jugements et dans tous nos actes.

Combien se rendent compte que nous vivons dans l'incohérence la plus absolue. Si un habitant de la planète MARS pouvait observer, la FRANCE depuis 10 mois, il s'interrogerait sur l'existence de notre esprit...

Voulez-vous des faits ... quelques uns au hasard ... vous complétez-vous-mêmes ...

- Le Gouvernement GAILLARD "saute" car il envisage des bons offices pour régler la tension Franco-Tunisienne ... Le Gouvernement de GAULLE règle la question dans les conditions prévues par le Gouvernement de Mr. GAILLARD ... On se tait, mieux ceux qui ont fait échouer, en avril applaudissent vigoureusement. Trahison avant le 13 Mai, Sens politique en Juin - Juillet.

- Défaitistes étaient ceux qui avaient demandé des prises de contact pour un cessez le feu en Algérie. De GAULLE fait des propositions au F.L.N. : contact pour un cessez le feu, paix des Braves ... Ceux qui nous condamnaient hier lorsque nous voulions des contacts valables, s'étonnent et s'irritent que le F.L.N. ne réponde pas immédiatement...

- Il fallait en finir avec la politique des partis cause de tous nos maux. Aujourd'hui c'est l'AURORE, le journal de Mr. BOUSSAC - Textile et Cie, qui constate le "grenouillage" de ses amis politiques d'Alger.

Les censeurs les plus injustes du régime politique défunt se battent pour que leurs candidatures soient retenues ...

- Un parti politique, aux origines de gauche, dont les erreurs de ses chefs au Gouvernement furent telles qu'on a dit que ce parti fut le fossoyeur de la quatrième République, se présente sur des affiches de haute qualité artistique et diffusées successivement comme l'avant-garde de la Cinquième République ... Incoscience ... Cynisme, platitude ... Quel mot convie-t !...

N'insistons pas ... non, n'insistons pas, mais réfléchissons camarade. Refusons d'être traités comme des hommes sans raison. Ne nous laissons pas bercer par les déclarations des "nouveaux princes".

La hausse des prix, nos salaires gelés, le chômage qui menace, la guerre qui se poursuit en Algérie ... Voilà des réalités qui appellent des solutions. C'est à partir des réponses à ces problèmes que nous jugerons ! ...

Aux prochaines élections nous apporterons nos voix à ceux qui sembleront le plus apte à comprendre nos préoccupations syndicales et d'intérêt général.

Nous ne nous faisons pourtant pas trop d'illusions. Nos réserves et nos craintes d'avant le 28 Septembre subsistent ... Ce n'est pas un homme, aussi grand soit-il qui règlera les problèmes aigus et difficiles de notre nation.

La faillite des partis politiques est réelle. La France et les Français se sauveront s'ils savent créer, recréer, ou développer toutes les expressions d'une démocratie réelle. Les syndicats, les Associations familiales, les formations politiques doivent s'enraciner dans le peuple, vouloir que des responsabilités lui soient confiées dans l'entreprise, la commune, la Nation.

Dans cette tâche de renouveau qui seule peut conduire au bien-être et à la liberté, la C.F.T.C. à une responsabilité de premier plan.

Se refusant l'expectative totalitaire fasciste ou communiste, nous aurons lors de notre Congrès à préciser notre ordre de marche, pour renforcer encore notre organisation et préparer d'autres étapes.

De beaux succès viennent d'être obtenus dans les élections professionnelles. Pas à pas, nous gagnons, la confiance des Métallurgistes. Le Congrès de PARIS 1958, grâce à vous, ne les décevra pas.

Eugène DESCAMPS
Secrétaire Général,



ES TU
ABONNÉ
AU
BULLETIN DU MILITANT

ABONNEMENT 350 Frs par an,

C.C.P. : 537-50, PARIS

FEDERATION de la METALLURGIE - C.F.T.C.
26, rue de Montholon
PARIS (9°)

LA SITUATION ECONOMIQUE :OÙ EN SOMMES-NOUS

Le dernier " Bulletin aux Militants " a suffisamment développé la situation économique et sociale pour ne pas revenir sur les problèmes évoqués.

Il apparaît quand même utile, à la lumière des derniers événements survenus, de faire à nouveau le point.

LES DERNIERS INDICES DE PRIXLes prix de gros

Un léger fléchissement a été constaté dans ce domaine, ceux - ci passant de 167,6 en Août à 166,1 en Septembre.

Les prix de détail

En règle générale, tous les indices sont en progression légère en septembre par rapport au mois d'Août, caractérisant toujours la poursuite de la montée des prix.

Les 179 articles Août 113,49 Septembre 113,72

Les 250 articles Août 120,1 Septembre 120,6

Les budgets-types syndicaux

C.F.T.C. Août 211,8 Septembre 211,6 Octobre 212,9

F.O. au 1er septembre 36.934 au 1er octobre 37.056

Les salaires

Peu d'éléments nouveaux depuis le dernier B.M., les patrons sont toujours sur la réserve et les discussions engagées ici et là n'aboutissent pas. Quelques augmentations de salaires réels deci-delà, équivalant à 2%.

Sur le plan des accords d'entreprise, il faut signaler le renouvellement de celui des Ateliers et Chantier de France à Dunkerque et la dénonciation de l'accord RENAULT par les organisations signataires (FO et C.G.C.); alors que la section C.F.T.C. déposait immédiatement une demande de discussion paritaire.

LA PREPARATION DU MARCHE COMMUN

Le Patronat n'est pas resté inactif ces dernières semaines et l'on assiste déjà à la conclusion d'accords internationaux de spécialisation ... le groupe Terrin de Marseille avec les chantiers de Gènes et de Spézia, la Régie Renault avec Alfa - Roméo.

... / ...

Certaines grosses entreprises de Construction électrique élaborent des plans avec Phillips en Hollande et Telefunken en Allemagne.

Pendant ce temps, l'Armée de l'Air allemande repousse le MIRAGE III français et choisit le chasseur américain F 104. 300 appareils de ce type seront construits moitié aux U.S.A. par LOCKHEED, moitié en Allemagne sous licence, sans doute au nom de la collaboration économique européenne.

CE QUE L'ON PENSE DE LA SITUATION

Le Ministre de la Production industrielle -

On ne peut parler de récession, dit-il, ni à plus forte raison de crise. Mais la situation est sérieuse dans l'électro-ménager, les motocycles, le machinisme agricole, et la réduction du nombre d'heures de travail pose des problèmes sociaux préoccupants.

Il pense que l'instauration du Marché commun aura des conséquences sensibles sur le matériel électro-ménager, les fils et câbles, les appareils de radio-télévision, les machines électriques ...

Le Ministre du Travail.

Il a déposé un rapport à la Présidence du Conseil et souhaite que l'ensemble du problème soit examiné par un Conseil inter-ministériel groupant les Finances, la Production industrielle et le Travail.

Il se déclare favorable au desserrement du crédit à la consommation et à la production pour les secteurs les plus touchés et préconise la création de nouveaux centres de F.P.A.

Le Patronat et ses contradictions internes -

Mr. Villiers semble ébranlé par la persistance de la récession et se montre inquiet sur la politique économique du Gouvernement.

Il a fait part à De Gaulle de ses craintes et suggère divers palliatifs qui semblent pour le moins surprenants dans la bouche du Président du C.N.P.F., par exemple :

une augmentation rapide des salaires industriels,
l'application de mesures sociales nouvelles (?).

Il est d'autre part certain que des divergences profondes se sont fait jour entre le grand Patronat et les P.M.E. représentées par le Ministre des Finances Pinay qui est accusé de ne pas prendre de mesures pour enrayer la récession.

De son côté, Pinay, également patron, est pour le libéralisme en matière d'économie et de prix. Mais son test dans la boucherie a prouvé la vanité d'une telle politique. Baissez vos prix, a-t-il dit aux bouchers, et je supprime les taxations. On connaît la suite et la hausse sur le bifteack.

La C.G.T. -

Le Guide du Métallurgiste C.G.T. d'octobre 1958 déclare que la tâche première réside dans l'organisation de l'action dans chaque cas concret, le maintien dans la pratique de la position de principe "contre les licenciements", le développement sur le lieu de travail de toutes les activités communes possibles.

On aurait aimé à ce sujet voir la C.G.T. intervenir plus fréquemment devant les licenciements répétés et mettre en effet en pratique ces positions de principe.

La C.G.T., sur le plan confédéral, a vu la Ministre du Travail et a demandé des réunions triparties Patrons - Syndicats - Gouvernement.

Domage que cette initiative soit si tardive.

Les positions de la C.F.T.C. - Métaux -

Il n'est pas banal d'entendre ce concert de propositions relatives à une relance du pouvoir d'achat.

Jusqu'au journal " Les ECHOS " qui parle de laisser repartir la demande par des hausses de salaires, chaque fois que cela sera possible, en précisant toutefois que seuls les chefs d'entreprise pourront apprécier ces opportunités.

Voilà des mois que nous répétons qu'une des causes de la stagnation présente réside dans la baisse sensible du pouvoir d'achat des salaires avec d'autre part l'accroissement des charges improductives au budget national.

Les Etats-Unis ont pu juguler leur récente récession par ce qu'il a été assuré le maintien du pouvoir d'achat de la masse des salaires.

Mais il faudrait aussi obtenir une politique économique cohérente. Il ne suffit pas de maintenir et d'accroître le pouvoir d'achat, il faut aussi contenir les prix, réprimer les abus, prendre des mesures autoritaires en matière de distribution, et cela n'est pas la politique de Mr. Pinay.

N'est-il pas scandaleux de constater que la baisse des prix agricoles à la production ne se répercute pas au détail. Le vin a baissé de plus de 20 Fr par litre au prix de gros et on décide royalement d'une baisse de 5 Fr par litre chez l'épicier.

Depuis des mois également, nous avons demandé que les problèmes propres à chaque industrie fassent l'objet de réunions groupant les représentants des Employeurs, des Travailleurs et de l'Etat, qui est souvent le plus gros client, directement ou indirectement.

Mais nous attendons toujours que les Chambres syndicales nationales de l'Aéronautique ou de la Construction navale répondent aux questions posées, alors que les difficultés s'accroissent au fur et à mesure.

La Fédération et ses Syndicats continuent à se battre sans relâche depuis des semaines pour trouver des solutions constructives devant le chômage et les licenciements. Mais nous constatons avec amertume que nos efforts, nos démarches, nos pressions sont souvent les seules qui interviennent.

Il ne s'agit pas seulement de dire, comme à la C.G.T., on est en principe contre les licenciements, il faut aussi agir ...

Enfin, l'attentisme est devenu une maladie à la mode, mais une maladie qui se porte bien, surtout chez les patrons. Mais à force d'attendre, on risque d'arriver trop tard.

Nous aurions aimé voir le Gouvernement utiliser les pouvoirs qu'il possède actuellement (il les possède tous) pour sortir un certain nombre d'ordonnances sur le droit syndical, la réglementation des licenciements collectifs plutôt que d'évoquer une association capital-travail dont on saisit mal les contours et les aboutissants.

Et dans ce domaine, le Patronat n'est pas attentiste. Nous savons que des pressions ont été effectuées près du Gouvernement, on a peur de la promulgation de certaines des ordonnances.

Devons-nous pour cela céder au désespoir. Certes pas, bien au contraire, les difficultés présentes doivent galvaniser nos énergies.

Nous poursuivrons sans désemparer notre travail de harcèlement, de revendication, de pression en prenant aussi les moyens de structurer plus largement nos organisations.

Les résultats des dernières élections professionnelles démontrent la confiance accrue que nous portent les Métallus. Raison de plus pour que nous, nous ne les décevions pas.

UNE VICTOIRE DE LA C.F.T.C. METEUX

La Cour de Cassation décide que les représentants syndicaux
ont accès au Comité Central d'Entreprise.

Notre Fédération avait engagé à la fin de l'année 1954 une action contre la société sidérurgique SIDELOR pour entrave au fonctionnement de son Comité Central d'Entreprise.

En effet, cette société refusait d'admettre que notre Fédération avait le droit d'y désigner un représentant ; celui-ci était en l'espèce le camarade André NEU qui travaille à l'usine de VILLEROFT de cette société.

Pour justifier son refus, elle invoquait le silence de la loi et deux avis favorables à sa thèse émanant du Ministère du Travail.

Le procès se déroula au tribunal correctionnel de METZ, lequel donna complètement tort à notre Fédération, puis à la Cour d'Appel de COLMAR qui lui donna satisfaction sur le principe.

La Cour de COLMAR déclara que la composition des Comités d'entreprise, des comités d'établissement et des comités centraux était tripartite ; chacun de ces comités devait donc être composé de représentants des directions, du personnel et des syndicats existant dans l'entreprise.

Cependant, SIDELOR échappa à la condamnation parce qu'en raison du silence de la loi et des avis reçus de l'administration, elle pouvait arguer de sa bonne foi.

Par arrêt du 9 Octobre 1958, la Cour de Cassation a confirmé l'arrêt de COLMAR dans toutes ses dispositions.

Cet arrêt déclare donc lui aussi que la bonne foi de la société pouvait être établie à partir de l'alibi administratif qu'elle avait eu la prudence de se ménager.

Notre Fédération est intervenue auprès du Ministère du Travail pour souligner combien il était regrettable qu'une société ait pu s'appuyer sur une interprétation erronée de la loi par le Ministère du Travail pour ne pas appliquer celle-ci et échapper même à une juste condamnation.

Mais ce qui est essentiel, c'est que la Cour de Cassation affirme que c'est un droit pour les délégués syndicaux de siéger au Comité Central d'Entreprise.

Cette question, jusqu'ici controversée sur le plan juridique, est donc définitivement réglée : la Cour de Cassation a clairement dégagé le sens vrai à donner à la loi.

La solution donnée par la Cour Suprême dépasse donc le procès engagé par notre Fédération contre la société SIDEROR ; elle vaut pour l'ensemble des entreprises qui ont un comité central d'entreprise, quelle que soit la nature de leur activité.

Ainsi se trouve établie au profit des syndicats ouvriers une nouvelle possibilité d'agir au plan de l'entreprise. C'est dans la perspective de notre lutte pour la reconnaissance des droits qui appartiennent aux travailleurs et aux sections syndicales dans l'entreprise que l'arrêt rendu prend toute sa valeur.

C'est une grande satisfaction pour notre Fédération d'avoir été, parmi toutes les organisations syndicales, celle qui a voulu, décidé et mené à bien une telle action.

Nous devons travailler maintenant à ce que ce droit soit effectivement reconnu à notre Fédération ou aux organisations qui lui sont affiliées, dans toutes les entreprises sidérurgiques et métallurgiques où nous avons des délégués élus.

Notre Fédération est intervenue auprès du Ministère du Travail pour lui faire connaître qu'il était équitable qu'il reconnaisse ses erreurs passées. Elle lui a demandé de révoquer la circulaire ministérielle TR 10/56 du 3 Août 1956, dans laquelle il indiquait que le délégué syndical ne pouvait être introduit au Comité Central que par voie d'accord entre la direction et les syndicats intéressés. La Fédération considère qu'une nouvelle circulaire devrait être établie, dans laquelle le Ministère du Travail s'alignerait purement et simplement sur la Cour de Cassation. Nos Syndicats ne sont-ils pas payés pour savoir que les avis émis par l'administration du Ministère du Travail le sont traditionnellement "sous réserve de l'interprétation souveraine des tribunaux". En la circonstance, les tribunaux se sont prononcés. (1)

PLUS DE COMITE CENTRAL SANS DELEGUE SYNDICAL !

(1) Voir aussi sur cette question, le Bulletin n° 2 "Aux membres des Comités d'Entreprise".

DU NOUVEAU POUR LES ACCORDS D'ENTREPRISE !

Le 15 Septembre 1955, le Syndicat C.F.T.C. de la Régie RENAULT à BILLANCOURT, puis les sections syndicales des établissements de province signaient avec les directions un accord d'entreprise.

Cet accord faisait bénéficier les travailleurs de la Régie d'avantages importants : le paiement des trois semaines de congés payés, d'une retraite complémentaire, de tous les jours fériés, d'indemnités en cas de maladie et accident, etc.

L'accord conclu à la Régie en Septembre 1955 fit choc dans tout le pays des entreprises importantes, et qui étaient souvent les pilotes de leur branche d'activité, conclurent avec les syndicats ouvriers des accords analogues.

La loi du 27 Mars 1956 vient faire bénéficier l'ensemble des travailleurs de trois semaines de congés payés, cependant que l'accord conclu en Mai 1957 au plan interconfédéral décidait, en créant l'U.N.I.R.S., de donner une base valable à la généralisation des régimes de retraites complémentaires.

La faiblesse de l'accord RENAULT sur le plan des salaires a amené de nombreuses réclamations et actions de la C.F.T.C.-RENAULT auprès de la Direction de la Régie.

Dès Septembre 1957, la C.F.T.C., tant à BILLANCOURT que dans les divers établissements de province, demandait que cet accord soit renouvelé et amélioré.

La Direction s'étant montrée intransigeante, la C.F.T.C.-RENAULT refusa de signer l'accord du 22 Décembre 1957, contrairement aux positions prises par les Syndicats F.O., C.G.C. et Indépendant : l'accord 1957 n'apportait, en effet, aucune amélioration sur celui de 1955, alors que la situation de la Régie le permettait, ainsi que le montrent les résultats de l'exercice 1957.

La C.F.T.C.-RENAULT n'a cessé de demander à la Direction de la Régie d'engager des discussions avec l'ensemble des organisations syndicales pour la conclusion d'un véritable accord d'entreprise, comme le fut celui de 1955.

La situation s'est clarifiée le 31 Octobre 1958 : les syndicats signataires de l'accord de 1957 ont décidé ce jour-là de reprendre leur liberté en dénonçant l'accord signé par eux l'année dernière.

L'Union Syndicale RENAULT a immédiatement demandé que soient engagées au plus tôt des discussions avec l'ensemble des syndicats ; la C.F.T.C. pense que le nouvel accord devrait comprendre :

- une augmentation générale des salaires ;
- la diminution de la durée du travail sans diminution des salaires
- l'octroi à l'ensemble du personnel horaire du statut dont bénéficie le personnel mensuel (prime d'ancienneté, congés payés, indemnités maladie, etc...),
- un fonds de garantie de l'emploi permettant le maintien du salaire en cas de diminution des horaires de travail ;
- l'attribution d'une indemnité compensatrice permettant des départs en retraite avant 65 ans,
- la communication aux délégués et le contrôle par eux des temps et cadences de travail ;
- la reconnaissance du statut des syndicats dans l'entreprise.

La discussion d'un accord valable chez RENAULT peut avoir une très grande importance dans le reste de l'industrie, comme ce fut le cas en 1955.

PEUGEOT a engagé depuis plusieurs mois déjà une négociation avec les syndicats ouvriers afin de mettre au point un fonds de régularisation des heures supplémentaires. La Direction considère en effet qu'il est possible que l'évolution progressive des charges de travail conduise soit à réduire l'horaire moyen annuel soit à s'installer dans un rythme saisonnier comportant des horaires plus faibles en automne et en hiver et une reprise au printemps jusqu'aux congés. L'objet du fonds serait de mettre en réserve des sommes qui pourraient être utilisées le jour venu pour assurer une compensation partielle aux diminutions de ressources résultant d'une diminution des horaires.

Les syndicats ouvriers ont établi un contre-projet.

Signalons la reconduction pour un an de l'accord d'entreprise signé aux Ateliers et chantiers de France, à DUNKERQUE. L'accord renouvelé le 1er Octobre 1958 aligne pratiquement les salaires des A.C.F. sur ceux des Chantiers de l'Atlantique à SAINT-NAZAIRE. L'accord comporte diverses dispositions accessoires en matière de maladie, congés familiaux, conseil de révision et congés annuels.

-O-O-O-O-

L'EFFICACITE DE NOTRE ACTION DEMANDE :

UNE ORGANISATION -

- UN PLAN DE TRAVAIL -

Depuis quelques années, les progrès de la C.F.T.C. dans la Métallurgie ont été constants et, tant en effectifs qu'en nombre de militants, en dynamisme et en influence, il y a une expansion certaine qui se poursuit.

Cette expansion de notre action syndicale nous donne de nouvelles responsabilités : un plus grand nombre de travailleurs nous fait confiance et nous devons donc répondre à cette confiance.

Mais il y a plus, du fait d'une audience accrue de la Métallurgie-C.F.T.C. des travailleurs non syndiqués regardent de plus en plus de notre côté. Ils hésitent encore mais, inconsciemment peut-être, ils attendent une organisation syndicale libre puissante, compétente et efficace pour franchir le pas que, jusqu'à présent et pour diverses raisons, ils n'ont pas encore franchi. Et ils attendent que cette organisation syndicale prenne un visage dans leur entreprise.

L'affirmation de plus en plus grande de notre action syndicale éveille un écho et un espoir chez beaucoup de travailleurs. Nous ne pouvons les décevoir. La seule façon de répondre à cet espoir, c'est d'accentuer notre expansion en nombre d'adhérents d'une part, mais aussi en accroissant d'autre part notre compétence et notre efficacité dans l'action.

Pour atteindre ce but, l'une des conditions indispensables à remplir est celle d'une organisation solide.

L' ORGANISATION : CONDITION DE
PROMOTION DES TRAVAILLEURS.

Bien sûr, il ne s'agit pas de "faire de l'organisation" pour l'organisation ! Mais au siècle où règnent la technique et la productivité, pouvons-nous nous permettre de mener notre action et notre propagande sans méthode et sans continuité?!

N'y a-t-il pas souvent dans nos sections d'entreprise, dans nos syndicats une "déperdition d'énergie", un "rendement" très insuffisant de l'action par suite d'une mauvaise répartition des tâches (lorsqu'il y en a une) ou un "gaspillage" des efforts parce que nous n'avons pas toujours su prévoir suffisamment. Le découragement devant une action qui piétine, dans laquelle s'usent des militants, ne provient-il pas en partie et dans bien des cas, d'un manque d'organisation ?

Il y a évidemment d'autres causes et d'autres difficultés. Mais les obstacles que nous rencontrons dans notre lutte ne seront-ils pas plus facilement surmontés si nous savons organiser notre action ?

L'organisation doit d'ailleurs avoir pour premier but de soutenir, "d'alimenter", d'équiper celui ou celle qui est le pivot de l'action syndicale : le militant, le collecteur dans l'entreprise.

Il y a une autre raison, plus fondamentale encore, à la nécessité d'une organisation sérieuse de notre action : si nous voulons faire autre chose qu'un paternalisme ouvrier ... si nous voulons faire plus qu'un "syndicalisme-qui-rend service" ou un "syndicalisme-assurance" dans lequel les adhérents "reçoivent" sans "donner", il est indispensable de faire participer ces adhérents à la vie du syndicat il est indispensable de les associer aux responsabilités (même d'une manière partielle ou limitée).

Ceci ne sera possible qu'en multipliant les occasions de faire participer les adhérents à l'action, donc en décentralisant le plus possible notre activité. Ceci ne sera possible qu'en offrant à la masse des adhérents une action à leur taille seul moyen de multiplier les militants. La promotion même des travailleurs que pour notre part, nous voulons réaliser est donc tributaire d'une organisation sérieuse.

La progression d'un syndicalisme efficace par la masse des adhérents et par sa compétence ne peut s'effectuer dans la pagaille. L'organisation est une condition indispensable de progrès et de promotion.

DANS QUELS DOMAINES ?

Mais, dans quels domaines devons-nous mettre en oeuvre une organisation ?

Disons d'abord que l'organisation n'est pas un "truc", une recette magique ou une panacée qui répondra à tous nos problèmes ou à nos difficultés. Mais l'organisation augmentera le rendement et le résultat de nos efforts. Dans ce sens, nous pouvons dire que dans tous les secteurs de la vie syndicale, il y a un aspect d'organisation :

- Organisation par des structures solides, bien articulées entre elles, depuis l'équipe formée par le militant ou le collecteur, avec 4 ou 5 adhérents dans son atelier, jusqu'à la Fédération Nationale en passant par la section d'entreprise le syndicat local et l'U.L., la Région-Métaux.

- Aspect organisation dans toutes nos activités.

- ° Campagne d'adhésions - propagande,
- ° organisation de la prospection, du collectage des cotisations,
- ° diffusion organisée de la "Voix des Métaux", des tracts, du Bulletin de la section d'entreprise.

- Organisation encore jusque dans notre "présence active" aux événements ouvriers.

- ° Le résultat des élections professionnelles est sans doute fonction de notre action de tous les jours. Mais il l'est aussi d'une campagne organisée pour ces élections et de la mise en valeur de toute notre action.

- ° Notre présence active aux évènements, aux problèmes ou à la vie de l'entreprise suppose également une organisation souple et solide.
- ° De même pour les grèves, les évènements ouvriers de la localité, de la région ou à l'échelon national.

En effet, l'efficacité de notre action sera souvent fonction de :

- a) notre capacité de réagir et d'intervenir rapidement (sortie d'un tract et distribution de celui-ci, démarches, interventions, etc..)
- b) de l'information constante des travailleurs pour les associer le plus possible à notre action (faire connaître nos positions, notre action).

Une organisation est donc indispensable, le dynamisme, l'esprit de propagande, toute notre action ne peuvent aboutir positivement que s'ils s'appuient sur une organisation et des structures solides.

UN PLAN DE TRAVAIL.

Comment prévoir ou améliorer cette organisation ?

La première chose à faire est d'établir un plan de travail, de se fixer des objectifs et une ligne de conduite.

Pour réaliser ce plan de travail, nous tiendrons compte des aspects essentiels suivants :

a) Connaissance de la réalité.

Connaissons-nous la situation de notre entreprise, de la localité ? La situation économique, politique, sociale de la région ? La situation syndicale ?

b) Définition des objectifs.

- Quels sont les secteurs à atteindre ? (Dans notre entreprise, dans les autres entreprises de la localité, dans la région). Faire des choix : on ne pourra tout faire à la fois.

- Les problèmes sur lesquels nous aurons à agir :

- ° conventions collectives à améliorer, luttes revendicatives,
- ° problème des licenciements,
- ° retraites complémentaires,
- ° les campagnes ou actions lancées par la Fédération ou la Confédération (assurance chômage, etc...)
- ° élections professionnelles, les prud'hommes, etc...

- La formation : prévoir sessions, réunions, revues et bulletins (sinon la formation, pourtant essentielle, sera toujours négligée).

- La propagande (objectifs adhérents, collectage cotisations, journaux).

- Les réunions (réunions d'entreprise, locales, participation aux réunions régionales et nationales).

- Budget à prévoir.

c) La préparation de notre action.

- Nécessité d'une réflexion personnelle à ce sujet,
- la préparation des réunions,
- régularité des réunions,
- compte-rendu et examen des décisions prises (leur application).

d) Liaison avec le plan local et la Fédération.

- Transmission compte-rendus, faits, circulaires et tracts,
- représentation dans organismes locaux et fédéraux.

e) Analyse de l'action.

- Analyser notre action (succès, échecs, pourquoi ?)
- Revoir périodiquement notre plan de travail.

Avec un plan de travail, nous saurons où nous allons et nous multiplierons les chances d'efficacité. Mais nous reviendrons dans les prochains numéros du Bulletin du Militant sur ce problème important de l'organisation

--O-O-O-O-O--

l'Administration

du Syndicat

C'est souvent avec un peu d'indifférence plus ou moins inavouée que certains responsables ou militants considèrent les tâches administratives du Syndicat.

Nous ne sommes pas des "Ronds de cuir!" "La paperasse ne sert à rien", assurent-ils, quand on les interroge à ce sujet.

Il est certain qu'il ne faut pas tomber dans l'excès opposé et passer tout son temps dans les papiers.

Mais il faut convenir, et les militants d'expérience sont les premiers à s'en rendre compte, qu'un minimum d'organisation administrative est indispensable.

Dans tout travail il faut adopter une méthode rationnelle, et encore plus pour nous, ouvriers des métaux, qui n'avons pas l'habitude des bureaux, des livres comptables, du classement. Il n'y a, bien sûr, aucune honte à ne pas être spécialistes dans ce domaine, notre formation a été différente et nous trouvons à juste titre plus de vie et plus de chaleur dans le maniement quotidien de nos outils et dans la matière que nous usinons que dans la manipulation de dossiers poussiéreux et le noircissage de tableaux de chiffres.

Mais notre travail de responsable syndical sera facilité, et surtout son efficacité au profit de nos camarades de section sera plus grande, si nous adoptons l'organisation minimum qui convient.

C'est donc dans l'out de vous donner des idées, ou plutôt de les canaliser par une méthode qui soit pour vous plus claire, rapide, rationnelle, que nous ferons une étude sur l'organisation de l'administration syndicale.

Il ne s'agit pas d'une méthode à appliquer obligatoirement mais, suivant la situation ou l'importance de votre Syndicat, d'une source où vous puiserez des idées pour des modifications ou des améliorations éventuelles.

Trop souvent ne travaillons-nous pas dans le vague ?

- Les comptes ne sont pas tenus à jour,
- L'argent destiné à un but déterminé est utilisé à d'autres fins,
- En matière financière, on fait de la politique à la petite semaine...
- Nous ne savons pas très bien comment les timbres et les cartes ont été distribués.
- Nous cherchons longtemps un document mal classé ou qui ne l'a pas été.
- Nous oublions de répondre à une lettre, car nous avons compté sur notre mémoire qui, pourtant, nous a fait défaut.

Nous remarquons d'ailleurs que ce sont bien souvent les Syndicats qui n'ont pas de méthode qui traînent le plus de "paperasses".

Ce sont là des petites constatations courantes dans nos Syndicats, et en parler n'est pas faire du " rabachage " mais simplement témoigner du souci de parvenir à vous donner un potentiel plus grand d' EFFICACITE.

1° - Qu'est-ce que l' administration ?

C'est le moyen de savoir à chaque moment où l'on en est, où l'on va.

C'est la gérance des biens qui nous sont confiés.

Pour nous Syndicalistes ces "biens" sont en définitive :

- L'action des militants
- Le mouvement syndical
- et notre Fédération en particulier.

2° - Que comporte l'administration ?

Pour nous, qui ne sommes pas une entreprise commerciale, elle est simple, ce qui nous permet de la faire : claire, précise et régulière.

Elle se compose :

- a) du Secrétariat (correspondance, classement, fichiers)
- b) de la comptabilité,
- c) de la trésorerie.

Nous étudierons donc dans les prochains numéros du " Bulletin aux Militants" ces rubriques point par point pour vous donner en détail les précisions nécessaires afin de vous aider au maximum dans votre action.

Une fois de plus, la maxime suivante est de rigueur :

METHODE + ORGANISATION + REGULARITE = EFFICACITE

o
o o

NE SONT-ILS PLUS INTERESSANTS!... - 19.

L'action syndicale est prenante, elle ne nous laisse pas le temps de souffler, et ces derniers mois ont été particulièrement mouvementés.

Tous les jours nous sommes en contact avec nos camarades de travail, nous discutons des problèmes qui se posent à l'échelon de l'atelier, de l'usine, en France, dans le monde. Nous sommes heureux de participer à cette vie active de tous les jours.

Nos camarades qui sont là présents, nous les entraînons avec nous, avec tout le mouvement ouvrier, à des revendications, des actions dont nous sommes tous bénéficiaires. Ces camarades, dans un sens, font pronouvoir l'idéal que nous nous sommes donné.

Beaucoup d'entre eux et particulièrement des jeunes, nous ont quittés pour aller "Servir Marianne", comme on dit, et actuellement ils passent de 23 à 27 mois sous les drapeaux.

Au début leur absence a été remarquée, car c'était un collecteur, ou un militant qui nous manquait. Puis (du moins nous l'espérons) il a été remplacé et nous, toujours poursuivis par cette implacable vie militante, nous l'avons peut-être peu à peu oublié.

A l'heure actuelle tout un système nouveau " d'éducation " a été entrepris dans l'armée. Nos camarades dont les ponts ont été coupés avec leur vie de travail peuvent être désorientés. Nous avons un rôle, un devoir et je dirais aussi une dette à acquitter vis à vis d'eux.

Il serait nécessaire qu'ils soient tenus au courant de la vie de leur Syndicat, par l'envoi :

- des bulletins du Syndicat de leur entreprise.
- une circulaire spécialement faite pour eux, leur donnant un aperçu des problèmes de l'heure, de l'action menée par les camarades qu'ils connaissent bien.

Cette information maintiendrait le contact minimum afin qu'ils ne se voient pas oubliés et voient par là que le Syndicat fait toujours partie de leur vie.

De plus une lettre personnelle, écrite par un camarade apporterait encore plus la preuve de la fraternité que l'on trouve dans notre mouvement.

Pourquoi un militant, un collecteur, ne serait-il pas le promoteur d'une lettre collective faite par les compagnons de travail de celui qui est loin?

Il faut que l'adhérent, le militant, qui est éloigné de nous pour des raisons de santé, militaire ou autres, n'ait pas l'impression qu'il a perdu tout intérêt à nos yeux depuis qu'il ne paie plus sa carte, ou ne nous aide plus de façon effective.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission nationale professionnelle de la Métallurgie s'est réunie à Paris le vendredi 24 octobre.

Au cours de cette réunion, plusieurs ^{membres} ont suggéré la suppression de la deuxième session de C.A.P., instituée depuis deux années.

Ils ont invoqué, à l'appui de leur demande, le peu de résultats obtenus (1% seulement des candidats reçus en 2ème session).

Il a été souligné d'autre part que le but à atteindre était une plus grande souplesse dans la correction des épreuves, en particulier pour les candidats approchant de très près le minimum de points requis.

En d'autres termes, cette thèse conduit à dire : Mieux vaut l'admission de ces candidats à la première session plutôt qu'un échec à la seconde.

Le représentant fédéral à la Commission a défendu le maintien de la deuxième session, et cette question fera l'objet de nouvelles discussions.

Nous demandons aux camarades intéressés par ce problème de nous faire connaître au plus tôt leur avis ou leurs observations.

Le Secrétariat Fédéral.